

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Entre les soussignés :

La société **Pool Assistance SNC**, établie à Rue Paul Janson 11, 6182 Souvret (Belgique), inscrite à la BCE sous le numéro [Numéro d'entreprise à compléter], ci-après dénommée « le Vendeur » ou « l'Entreprise ».

Et :

Toute personne physique ou morale passant commande auprès de la société, ci-après dénommée « le Client ».

Article 1 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les relations commerciales, devis, offres, ventes de biens et prestations de services conclus entre Pool Assistance SNC et ses Clients. En passant commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve. Elles prévalent sur toutes autres conditions générales du Client.

Article 2 : Offres et Commandes

Les offres et devis émis par Pool Assistance SNC ont une validité de **30 jours** à dater de leur émission, sauf mention contraire écrite. La commande n'est considérée comme définitive et ferme qu'après la signature du devis par le Client (précédée de la mention « Bon pour accord ») et le paiement de l'acompte prévu à l'Article 3.

Article 3 : Prix et Modalités de Paiement

3.1. Les prix sont libellés en euros (€), toutes taxes comprises (TVA comprise) pour les consommateurs particuliers, ou hors TVA (HTVA) pour les professionnels.

3.2. **Acompte** : Sauf accord écrit contraire, le paiement d'un **acompte de 35 %** du montant total du devis est exigé dès la signature de la commande. Les travaux ou la livraison ne débiteront qu'après réception effective de cet acompte.

3.3. **Solde** : Les modalités de paiement du solde (échancier selon l'avancement des travaux ou paiement à la livraison) sont précisées sur le devis. À défaut, le solde est payable au grand comptant dès la fin des prestations ou la livraison des marchandises.

3.4. Tout retard de paiement de plein droit et sans mise en demeure préalable entraîne l'application d'un intérêt de retard au taux légal majoré, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10 % du montant restant dû (avec un minimum de 40 €) à titre de clause pénale.

Article 4 : Droit de rétractation (14 jours)

Conformément au Code de droit économique belge, le présent article s'applique **exclusivement aux Clients ayant la qualité de consommateurs (particuliers)** et uniquement dans le cadre d'un contrat conclu à distance ou hors établissement (par exemple, signé au domicile du Client).

4.1. **Délai** : Le consommateur dispose d'un délai de **14 jours calendrier** pour se rétracter du contrat, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités.

4.2. Point de départ :

- Pour les contrats de prestation de services : le délai court à compter du jour de la conclusion du contrat (signature du devis).
- Pour les contrats de vente de biens : le délai court à compter du jour où le consommateur prend physiquement possession des biens.

4.3. **Notification** : Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision à Pool Assistance SNC par une déclaration dénuée d'ambiguïté (par courrier postal à l'adresse du siège social ou par e-mail à [Votre adresse e-mail]).

4.4. **Remboursement** : En cas de rétractation valide, Pool Assistance SNC remboursera tous les paiements reçus du Client (y compris l'acompte de 35 %) dans les 14 jours suivant la notification.

4.5. Exception/Exécution anticipée : Si le Client souhaite que la prestation de services (ex: travaux urgents, préparation de chantier) commence avant la fin du délai de rétractation de 14 jours, il doit en faire la demande expresse par écrit. Si le contrat est pleinement exécuté à sa demande avant la fin des 14 jours, le Client perd son droit de rétractation. Si l'exécution a commencé mais n'est pas terminée, le Client devra payer un montant proportionnel aux services déjà fournis.

Article 5 : Délais d'exécution et de livraison

Les délais de livraison ou d'exécution des travaux sont fournis à titre indicatif. Un retard raisonnable ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande, au refus de la marchandise ou à des dommages et intérêts, sauf en cas de faute lourde ou de négligence grave de la part de Pool Assistance SNC.

Article 6 : Réserve de propriété

Pool Assistance SNC conserve la propriété exclusive de l'ensemble des marchandises, équipements et matériaux livrés ou installés jusqu'au paiement intégral du prix principal, des taxes, des intérêts et des frais accessoires. Le Client s'engage à veiller à la bonne conservation des biens tant qu'ils restent la propriété de l'Entreprise.

Article 7 : Réclamations et Garanties

7.1. Toute réclamation relative à des vices apparents, des non-conformités ou des dégâts visibles lors de la livraison/fin des travaux doit être notifiée par écrit (courrier ou e-mail) dans les **7 jours** suivant la livraison ou la réception du chantier. À défaut, les prestations et biens sont considérés comme définitivement agréés.

7.2. Les consommateurs bénéficient de la garantie légale de conformité pour les biens de consommation. Pour les travaux de construction ou de rénovation lourde (type cuves et structures de piscines), la responsabilité décennale ou les garanties spécifiques applicables au secteur de la construction s'appliquent conformément à la loi belge.

Article 8 : Force majeure

Pool Assistance SNC ne pourra être tenue responsable du non-respect de ses obligations en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (conditions météorologiques extrêmes rendant le cimentage ou le terrassement impossibles, grèves, pénuries de matériaux, retards de fournisseurs, etc.). Dans ces situations, les délais d'exécution sont prolongés de plein droit.

Article 9 : Litiges et Droit applicable

Les présentes CGV sont régies exclusivement par le droit belge. En cas de contestation ou de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut d'accord, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire du siège social de Pool Assistance SNC (Hainaut, division Charleroi) seront compétents.

Fait à _____, **le** _____

Pour acceptation des conditions générales de vente par le Client (précéder de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :

Nom du Client : _____

Signature :